



Octobre 2016

Visa court séjour (Visa Schengen) - Affaires

La présence **du demandeur est obligatoire**. Exception: les empreintes des doigts ont déjà été prises dans le cadre de VIS dans les dernières 59 mois. Dans ce cas-là, votre demande peut être déposée par un tiers muni d'une procuration.

Seules les demandes ayant l'Allemagne **comme destination principale** du voyage seront acceptées.

La durée de traitement sera **de minimum 5 jours ouvrables** à compter de la date de dépôt.

Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et une photocopie lisible.

<input type="checkbox"/>	1 formulaire de demande de visa dûment remplis
<input type="checkbox"/>	passport du demandeur en cours de validité (le passeport doit être en cours de validité de minimum 3 mois après la date de retour) deux pages libre « Visa » dans le passeport
<input type="checkbox"/>	photocopie du passeport
<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité récente (3.5x4.5cm), remplissant les conditions biométriques
<input type="checkbox"/>	Fonctionnaires secteur public <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> invitation de la société/l'institution allemande<input type="checkbox"/> ordre de mission du ministère<input type="checkbox"/> état d'engagement/ attestation de salaire délivrée par le ministère
	ou
<input type="checkbox"/>	Salariés secteur privé <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> pièces justificatives des relations commerciales avec une société allemande (correspondance) ou invitation d'une société allemande<input type="checkbox"/> ordre de mission avec prise en charge de la société<input type="checkbox"/> attestation de travail et de salaire<input type="checkbox"/> trois derniers bulletins de paie<input type="checkbox"/> trois derniers bordereaux de la CNSS<input type="checkbox"/> relevés bancaires des trois derniers mois de l'intéressé et de la société
	ou
<input type="checkbox"/>	Hommes d'affaires / Professions libérales <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> pièces justificatives des relations commerciales avec une société allemande (correspondance) ou invitation d'une société allemande<input type="checkbox"/> extrait du registre de commerce et attestation de la chambre de commerce / carte de l'ordre ou autorisation d'exercer<input type="checkbox"/> quittance d'impôts (IGR ou IS) de l'année d'échéance<input type="checkbox"/> quittance de la patente<input type="checkbox"/> relevés bancaires des trois derniers mois (personnels et de la société)
<input type="checkbox"/>	assurance maladie-voyage couvrant tous les frais médicaux et d'hospitalisation jusqu'à la somme de 30.000 € au minimum, pour toute la durée du séjour et valable pour tout l'espace Schengen
<input type="checkbox"/>	pièces justificatives du financement du voyages , preuve de financement de votre voyage par vos propres moyens (hors Fonctionnaires secteur public)
<input type="checkbox"/>	informations concernant votre situation familiale au Maroc (p. ex. célibataire, marié, enfants etc.) avec documents justificatifs (p. ex. acte de mariage, livret de famille, certificat de célibat)
<input type="checkbox"/>	réservation de vol , si disponible
<input type="checkbox"/>	si disponible, des copies de visa Schengen antérieurs

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées par l'ambassade après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa. Tout demandeur peut déposer avec son dossier, d'autres documents appuyant sa demande. Les frais d'un visa s'élèvent à **60 €** et sont à régler en espèces en dirham. Au-delà de ces frais il n'y a pas d'autres charges de la part de l'Ambassade.